

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Francis BERKMANS-Maire, ce jeudi 9 Février 2017 à 19h, salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

Début de séance : 19h05

Secrétaires de séance : Mesdames Martine HEVE, Catherine ROLY et Monsieur Jean-Marie MARECHAL.

Excusée : Madame Nathalie DELHAYE (pouvoir donné à Madame Joëlle LEGRAND).

PREAMBULE :

Monsieur le Maire annonce le décès inattendu de Monsieur Jean Claude BRUNET à l'âge de 57 ans, Technicien de la Commune en retraite, qui avait effectué toute sa carrière au sein de notre Collectivité. Monsieur le Maire et Madame Joëlle LEGRAND relatent son travail irréprochable, son attachement et son dévouement à la Commune.

ORDRE DU JOUR de la séance du 09 Février 2017

Monsieur le Maire présente le premier point de l'ordre du jour :

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE 2016 :

Monsieur le Maire remercie les élus, Mesdames Martine HEVE, Catherine ROLY, Monsieur Jean-Marie MARECHAL pour leur participation à la rédaction de ce Procès-Verbal et le travail accompli, avec le soutien de Madame Joëlle LEGRAND. Il précise que des petits groupes de travail seront envisagés pour les prochains procès-verbaux.

Madame Joëlle LEGRAND remercie également les nouveaux secrétaires de séance pour leur travail, leur investissement et leur technicité.

Monsieur le Maire demande aux élus s'il y a des observations concernant ce Procès-Verbal et le soumet au vote.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE.

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B) présentant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Monsieur Daniel HERLAUD, Adjoint aux Finances, remercie toute l'équipe, techniciens et élus ayant participé à l'élaboration de ce Rapport. Il rappelle que ce document retrace un certain nombre de montants et de subventions normalement prévus dans le prochain Budget Primitif 2017 et annonce que des difficultés financières sont à envisager durant l'année.

Les aides compensatrices ne suffisent plus, notre seuil démographique inférieur à 5000 habitants est un handicap vis-à-vis des subventions fournies par l'Etat car malheureusement celles-ci sont calculées en fonction de ces seuils.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Taxe Foncière, Taxe d'Habitation: des recettes fiscales faibles en 2016 : 1.382.810 €
- Allocations compensatrices en 2016 : 91.445 €

Ces aides risquent de subir certaines variations suite aux prochaines échéances électorales.

Les dotations de l'Etat :

- La Dotation globale de fonctionnement :
 - La dotation forfaitaire : ± 800.000 €
 - La dotation de solidarité rurale : ± 55.000 €
 - La dotation nationale de péréquation : ± 18.000 €
 - Participation de l'Etat au soutien à l'emploi : ± 220.000€

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes fiscales reversées par la CAPH à la Commune :
 - L'attribution de compensation : 237.554,58 €
(similaire à 2016)
 - La dotation de solidarité communautaire : ± 321.000,00 €
(en 2016: 321.009,86 €)
 - Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) figé jusqu'en 2017 : environ 45.000 €

AUTRES DOTATIONS : REÇUES EN 2016

- Prestation de Service Ordinaire/Contrat Enfance Jeunesse (CAF) :..... 101.127 €
95.199 € + 5.928 € (pour adulte-relais)
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : 80.382 €
- Fonds de péréquation de la taxe professionnelle : 44.524 €
- Scolarisation enfants de Raismes : 29.655 €
- Nouvelles activités périscolaires : NAP: ± 25.000 €

LES PRODUITS DIVERS : EN 2016

- Concessions cimetièrre : 10.044 €
- Locations de salles : 41.670 €
- Revente électricité photovoltaïque : 2.298 €
- Redevances réseaux de distribution : 3.480 €
(ERDF, GRDF, France Telecom)
- Exploitation 2 antennes-relais : 9.127 €
- Location de biens immobiliers : 91.917 €

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Subventions diverses provenant de l'Etat, du Département ou de la Région :
(ex : 210.000 € FDAN/ Pas de l'AYAU)
- Fonds de compensation de la TVA (Remboursement partiel de la TVA payée par la Commune au titre de ses dépenses d'investissement)
- Produit de la taxe d'aménagement (Permis de construire)
- Fonds de Concours CAPH (2016/2020): 616.800 € (145.000 € disponibles)
- Produit des amendes de police.
- Le recours à l'emprunt, si nécessaire.

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité: achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal, des espaces publics (Voirie et espaces verts) ainsi que les assurances.

ANNEE	2013	2014	2015	2016
Total charges générales de fonctionnement	788.350 €	760.340 €	745.821 €	780.548 €

- Les charges de personnel :

Evolution des dépenses de personnel et frais assimilés sur les quatre dernières années :

2013	2014	2015	2016
1.572.704 €	1.567.288 €	1.620.979 €	1.608.452 €

Monsieur Daniel HERLAUD précise que notre commune veille à une bonne maîtrise de la charge salariale.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Cotisations aux Syndicats intercommunaux :
 - SIARC : 189.101 €
(2016) + 15%
 - PNR Scarpe Escaut : 5.910 €
(2016)
 - Syndicat des Eaux du Valenciennois : 21.548 €

SUBVENTIONS AU MONDE ASSOCIATIF MAINTENUES :

Montants versés en 2016 :

- Les associations ESCAUTPONTOISES : 189.494 €
- Office Municipal de la Culture des Loisirs et des Fêtes : 27.000 €
- Centre Socio-Culturel AGATE : 110.000 €
- Centre Communal d'Action Sociale : 17.000 €
- Centre Aquatique : 21.000 €

Monsieur Daniel HERLAUD signale que de nouvelles Associations se développent ou se créent comme celle des « Motards en Délire » qui vient de rejoindre la communauté Escautpontoise.

Madame Audrey BULTE intervient au sujet de la subvention dont bénéficie l'APE du Collège, dont elle est membre. Elle s'inquiète quant au manque de participation du F.S.E lors des sorties notamment pour le séminaire des 3èmes.

Un débat est alors ouvert cependant Monsieur le Maire précise que le sujet devrait être évoqué lors d'une prochaine réunion et clos le sujet.

LES INTERETS DE LA DETTE :

Un ratio d'endettement très faible.

- 390 €/hab./an.
- 814 €/hab./an

Monsieur Daniel HERLAUD annonce que dès l'an prochain nous devrions connaître une baisse des dotations. Il nous énonce ensuite les propositions de dépenses d'investissement pour 2017.

PROPOSITION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2017 :

- Démolition-reconstruction partielle du Groupe Scolaire Brunehaut :
..... (Environ 2 millions d'euros HT)
- Sécurisation et réfection des espaces publics rue Henri-Durre et Cité Wagret :
.....(Environ 1,1 million d'euros HT)
- Réfection des voiries et espaces publics face à la Salle de Sports Municipale « GEORGES DRAUX » : (Environ 400 000 euros HT)

Monsieur le Maire précise qu'un tapis d'enrobé pourrait être réalisé jusqu'au droit de l'Avenue de la MALANOYE, les trottoirs resteraient en schiste (sous toute réserve compte tenu du marché de travaux initial)

Monsieur Daniel HERLAUD insiste sur le fait que malgré un manque d'informations et des chiffres plus précis, il faut néanmoins s'efforcer d'anticiper et de se situer à l'occasion du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), pour le Budget Primitif de mars. Quant aux Investissements, les travaux à réaliser dans les Ecoles BRUNEHAUT s'étaleront sur deux exercices budgétaires. Les travaux ne débuteraient au vu de la complexité des déménagements de matériel et de mise en sécurité, fin AOÛT début SEPTEMBRE.

En ce qui concerne les travaux de la Rue Henri Durre, il faut envisager 9 mois de chantier.

Monsieur le Maire insiste sur les nombreux efforts déjà entrepris, les charges supplémentaires ne cessent d'augmenter avec du personnel de moins en moins nombreux. En conclusion, il estime qu'il faudra de nouveau restructurer certains services.

Dans quelques années, il y aura une pénurie de propriétés communales à vendre. Cela engendrera sans conteste une perte financière pour la Commune. Il ne reste que deux parcelles à céder, celle de la Rue Ghesquière, la seconde derrière la salle des sports Georges DRAUX ainsi que quelques maisons gérées par l'Association ESPOIR et qui à terme pourraient être vendues.

Suite au mail envoyé aux élus, plus spécialement aux Présidents de Commissions, Monsieur HERLAUD précise que les idées étaient diverses selon les thèmes. Certaines ont été d'ordre pratique au sujet des défibrillateurs pour lesquels les électrodes et les batteries présentent un coût de 200 à 400 euros. Madame

Evelyne LEGRAND a fait quelques suggestions au sujet de l'amélioration du cadre de vie. D'autres, toutes aussi judicieuses, énoncées par le Service Informatique – Communication de la Ville ont concerné la sécurité des données informatiques. Un contact a déjà été pris à ce sujet.

Monsieur le Maire : les décisions de l'Etat engendrent chaque fois des coûts supplémentaires qui sont supportés par les Collectivités.

La création des nouveaux sanitaires à la Salle de Sports Municipale « GEORGES DRAUX » va aussi provoquer un coût certain compte tenu des règles applicables en matière d'accessibilité dans les bâtiments publics.

La dématérialisation des documents administratifs dans le cadre du « TOUT NUMERIQUE » viendra accroître les dépenses suscitées.

L'immeuble situé au 22 Rue Wagret qui fait l'objet d'une procédure d'extrême urgence engendrera aussi des coûts incontournables actuellement en cours d'évaluation, dans la mesure où c'est une obligation de la Loi qui impose au Maire de s'assurer de la sécurité des biens et des personnes dans le cadre de ses Pouvoirs de Police, même si la propriété n'appartient pas à la Commune.

Sur la Zone d'Intérêt Communautaire de la Zone d'Activité Economique « Des Bruilles » la Taxe Foncière impactant les nouveaux bâtiments à venir serait répartie à dû proportion entre la Commune 50 % et la CAPH 50 %, donc la Commune ne percevra plus l'intégralité de la Taxe Foncière.

La Médiathèque également d'Intérêt Communautaire risque à terme, compte tenu des restrictions budgétaires générales de revenir en totalité à la charge de la Commune, alors qu'actuellement son fonctionnement est financé dans sa globalité par la CAPH.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de compétence communautaire jusqu'alors instaurée à taux zéro risque d'être levée en 2018 (6 à 8 points) représentant une augmentation d'environ 17 % du montant de la Taxe Foncière des habitants de la CAPH. Jusqu'alors, la CAPH prenait en charge la totalité des coûts de collecte des déchets ménagers et leur traitement, pas moins de 18 MILLIONS D'EUROS toujours pour les mêmes raisons de restriction financière cela est devenue impossible.

Petite précision : Depuis le 1^{er} juillet 2016 cette compétence de la CAPH a été transférée au SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets)

Monsieur Daniel HERLAUD ajoute que les aides de l'Etat, comme la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) ont pour la plupart été rejetées. Monsieur le Maire précise que seuls deux Sénateurs, Mme Michèle DEMESSINE et Monsieur Eric BOCQUET ont maintenu leur soutien financier.

Monsieur Jean Marie KURTI s'insurge, car les propriétaires d'habitations légères de loisirs sédentarisées ne sont pas soumis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Monsieur le Maire répond que nous payons 200 000 euros chaque année pour débarrasser les dépôts sauvages. Madame Evelyne LEGRAND rappelle que 30 m³ ont d'ailleurs été ramassés dans l'ancienne cité de THIERS.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE.

3 - OUVERTURE DE CREDITS – OPERATION « TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - DE LA VOIRIE »RUE DES ACACIAS » (POUR PARTIE) - CREATION D'UN PARKING POUR LA SALLE DES SPORTS MUNICIPALE « GEORGES DRAUX » :

Dans le cadre de la réalisation des travaux « REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-DE LA VOIRIE « RUE DES ACACIAS (pour partie) »-CREATION D'UN PARKING PUBLIC POUR LA SALLE DES SPORTS MUNICIPALE « GEORGES DRAUX », la Commune a procédé à la consultation de la Maîtrise d'œuvre qui sera en charge du montage et du suivi de l'opération.

A cet effet, des crédits prévisionnels avaient été inscrits au budget de l'année 2016 pour un montant de 25 000,00 euros. Or, il s'avère que ceux-ci sont insuffisants.

Il est donc proposé à l'Assemblée de prévoir, avant le vote du budget primitif 2017, les crédits supplémentaires afin de faire face aux dépenses à venir de la mission suscitée :

IMPUTATION :

Dépenses d'Investissement :

Opération 9272-2152.822 Installations de voirie : 10 000,00 euros.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits au budget pour l'opération des travaux repris ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est indispensable de voter au Conseil Municipal cette ouverture de crédit afin de procéder à l'envoi aux entreprises du cahier des charges concernant les travaux.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

4 - SALLE DES SPORTS MUNICIPALE « GEORGES DRAUX » - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU NORD POUR SON OCCUPATION PAR LE COLLEGE JEAN ZAY - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 :

Monsieur Jean Marie KURTI rappelle que comme chaque année la Commune met à disposition du collège Jean Zay, la Salle des Sports Municipale « GEORGES DRAUX ». A cet effet, une convention pour l'année scolaire 2016 /2017, doit être passée entre la Commune et le Conseil Départemental du Nord qui finance l'accès du Collège à cette salle.

Il signale que seules les occupations effectives doivent être prises en compte. Seuls les équipements couverts sont finançables. C'est pourquoi le plateau sportif derrière la salle Jean FERRAT n'est pas éligible.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour 976,27 heures d'occupation au taux de 14,00 euros de l'heure (Montant de la subvention : 13 667,78 euros)

TABLEAU COMPARATIF

ANNEES SCOLAIRES	TAUX HORAIRES	NBRES D'HEURES D'OCCUPATION PAR LE COLLEGE	MONTANT SUBVENTION
2015-2016	14,00 € / heure	1016 heures	14 224,00 €
2016-2017	14,00 € / heure	976,27 heures	13 667,78 €

VOTE : POUR à l'UNANIMITE.

5 – HALTE-GARDERIE MUNICIPALE « LE JARDIN DE MARGUERITE » - MODIFICATION DU TARIF ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :

Madame Claudine LORTHORS prend la parole pour nous expliquer que cette année la Caisse d'Allocations Familiales n'a modifié que le « TARIF DU PLANCHER de Ressources et non le « MONTANT DU PLAFOND DE RESSOURCES » contrairement à l'année 2016.

Le règlement de fonctionnement actuel prévoit :

ANCIEN BAREME DU TAUX D'EFFORT HORAIRE

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort horaire	0,060%	0,050%	0,040%	0,030 %	0,020%
Plancher ressources 660,44 €/mois	0,40 €	0,33 €	0,26 €	0,20 €	0,13 €
Plafond ressources 4 864,89 €/mois	2,92 €	2,43 €	1,95 €	1,46 €	0,97 €

Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, le barème du taux d'effort horaire appliqué est celui repris ci-dessus majoré de 25 %, en fonction du nombre d'enfants fréquentant la Halte-Garderie Municipale.

L'ANCIEN Tarif Assistante familiale : (cela concerne l'enfant placé en garde permanente chez l'assistante familiale), le tarif appliqué est le tarif moyen : **pour 2016**, il est de **0,76 € l'heure**.

L'actualisation du barème entraîne donc les modifications suivantes :

NOUVEAU BAREME DU TAUX D'EFFORT HORAIRE

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort horaire	0,060%	0,050%	0,040%	0,030 %	0,020%
Plancher ressources 674,32 €/mois	0,40 €	0,34 €	0,27 €	0,20 €	0,13 €
Plafond ressources 4 864,89 €/mois	2,92 €	2,43 €	1,95 €	1,46 €	0,97€

Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, la majoration appliquée demeure inchangée.

Le NOUVEAU Tarif Assistante familiale : le tarif appliqué est le tarif moyen : **pour 2017**, il est de **0,73 € l'heure**.

Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, la majoration appliquée est inchangée.

Madame Claudine LORTHORS annonce que le nouveau tarif Assistante Maternelle est le tarif moyen appliqué pour 2017 soit 0,73 euros de l'heure. Elle ajoute que ces modifications doivent aussi apparaître dans le Règlement de la Halte-Garderie qu'il faudra donc également soumettre au vote.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre en place le nouveau barème et les nouvelles participations familiales à compter du 1^{er} mars 2017.
- Modifier le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie Municipale.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

6 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA « PORTE DU HAINAUT » (CAPH) DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL N°67 SISE A ESCAUTPONT LIEU-DIT « LES BRUILLES NORD » APPARTENANT A LA COMMUNE D'ESCAUTPONT :

Par délibération en date du 23 juin 2010, le Conseil Municipal avait approuvé la cession à la CAPH, de l'ensemble immobilier cadastré section AL N°67-80-81 ET 82 sises à ESCAUTPONT Lieu-dit « Les Bruilles Nord »-Chemin des Bruilles.

Il s'avère aujourd'hui que la cession de cette assiette foncière ne concerne plus que les parcelles référencées AL N°80-81 et 82, d'ailleurs validées par acte notarié en date du 12 décembre 2016, la parcelle AL N°67 restant propriété Communale.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à annuler la cession de la parcelle AL 67 à la Communauté D'Agglomération de Porte du Hainaut.

Monsieur le Maire rappelle que cette Zone d'Activité Economique d'Intérêt Communautaire ne peut accueillir que des projets concrets réfléchis et aboutis et non pas des constructions anarchiques tel que « des cabanes à lapin ». Monsieur SAMAÏ n'a pas respecté ses engagements, toutes les délibérations ont été annulées. En outre, la Commune a dû assumer des frais de division parcellaire à hauteur de 1 600,00 €.

Pour information Monsieur le Maire explique qu'une entreprise serait susceptible d'avoir un projet de bâtiment sécurisé destiné au stockage d'archives administratives

Il précise également que les frères BECHICHE propriétaires d'une ruine sur un terrain voisin ont pris contact pour la vente éventuelle de leur bien.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

7 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT »(CAPH) - PACTE TERRITORIAL - ACHAT GROUPE D'ENERGIE - CONVENTION DE PARTENARIAT :

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut s'est engagée depuis octobre 2015, dans l'élaboration d'un pacte territorial en faveur du développement durable, afin d'initier et/ou de conforter des mesures autour de 6 axes : énergie, biodiversité, mobilité, consommation air et eau.

Monsieur Daniel HERLAUD annonce que c'est la première fois qu'une telle initiative est entreprise à l'échelle d'une Communauté d'Agglomération. Il s'agit d'une philosophie qui s'inscrit dans l'optique du développement durable composée d'une quadripartie :

CAPH + PÔLE SYNEO + PLACE DES ENERGIES + COMMUNE.

Dans la réalisation de ce projet, la Commune s'engage à faciliter la communication et proposer aux citoyens des tarifs réduits en gaz et électricité. Il s'agit d'un engagement sans frais et chacun reste libre de se retirer sans limite de temps imposé.

Monsieur le Maire propose une grande campagne d'information : sur le site de la commune ; par le biais de flyers et un article dans le journal Ensemble afin d'inciter les citoyens à se faire connaître auprès de la Mairie.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion d'information sera programmée dans le but de désigner un référent qui permettra aux personnes intéressées d'avoir une interface à la Commune et ainsi un interlocuteur direct.

Monsieur le Maire signale que depuis quelques années nous sommes déjà précurseur dans le domaine des économies d'énergies avec l'installation de 50% de lampes LED ; il déclare d'ailleurs « on a tort d'avoir raison trop tôt » car cela nous a privé de certaines aides.

Monsieur le Maire déclare que si un ensemble de 150 personnes décide de réaliser un achat groupé, ces personnes réaliseraient une économie de 20%.

Madame Joëlle LEGRAND explique que cette collaboration intégrera également au travers d'une participation financière du ou des fournisseurs d'énergie sélectionnés, un fond qui permettra d'aider les familles en situation précaire ou bénéficiant du Fond de Solidarité Logement. Monsieur le Maire explique que cette aide sera de plus investie dans des visites pédagogiques liées à la sensibilisation aux éco-gestes notamment dans les écoles.

Monsieur Daniel HERLAUD ajoute que la Commune de Petite Forêt participe à ce type de projet et les personnes ayant adhéré peuvent ainsi bénéficier d'une baisse de 5% sur leur facture.

Monsieur le Maire réplique qu'il s'agit d'une mutualisation des moyens mais cela n'est pas possible dans le domaine de la santé car il s'agit d'un cas particulier.

Madame Christiane LOTTE intervient pour préciser qu'elle avait déjà participé à une étude sur la question des Mutuelles et cela ne s'avère pas intéressant.

Monsieur Jean Marie KURTI souhaiterait savoir si ce dispositif sera mis en place aux bénéfices de tous les escautpontois.

Monsieur le Maire répond que cela restera accessible à tous.

L'ensemble du Conseil est appelé à délibérer sur l'adhésion à ce pacte territorial.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

8 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL « SCARPE-ESCAUT » :

Madame Christine PLUMECOCQ rappelle que par délibération N°135 en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal avait été invité à donner son avis sur la proposition de dissolution du Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional SCARPE ESCAUT.

Elle précise qu'aujourd'hui, cette structure dissoute a modifié la représentation des diverses collectivités adhérentes au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional SCARPE-ESCAUT, pour ESCAUTPONT : il faut désigner deux délégués dont elle explique le rôle :

- 1 titulaire
- 1 suppléant

Monsieur le Maire insiste : il est important que chaque commune représentée puisse s'exprimer sur les projets à venir et fait un appel à candidature.

Madame Corinne LEROY souhaite obtenir un complément d'informations concernant les horaires des réunions.

Madame Christine PLUMECOCQ répond que cela varie mais c'est bien souvent à 18h.

Madame Christiane LOTTE auparavant Déléguée Titulaire dans le Syndicat dissout ajoute que bien souvent les réunions étaient reportées faute de quorum atteint.

Monsieur le Maire regrette le manque de volontaires au sein du Conseil Municipal. Il précise que certain n'assume pour l'instant aucune responsabilité au sein de la Commune et qu'il aimerait que deux élus se propose. Il insiste quant à la charge de travail déjà assumé par Mesdames Evelyne LEGRAND et Christine PLUMECOQ qui ne peuvent donc prendre en charge cette thématique.

Madame Audrey BULTE se propose mais n'est pas certaine d'être toujours disponible pour les réunions.

Monsieur Daniel HERLAUD s'interroge sur les compétences de cet établissement public.

Madame Evelyne LEGRAND répond que celui-ci pilote et participe à la mise en œuvre de la charte du Parc Naturel. C'est un document contractuel établi pour plusieurs années et qui définit les actions qui seront mise en place chaque année, via des thématiques d'interventions variées, telles les richesses naturelles, l'économie durable, le cadre de vie, des projets culturels éducatifs, l'urbanisme, l'écologie Faune Flore, les gîtes, les loisirs motorisés, l'éradication des produits phytosanitaires, la plantation d'arbres et des journées de formations etc.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Christophe ANSART, Chasseur et Défenseur de la nature, si cette mission n'est pas susceptible de l'intéresser.

Monsieur Christophe ANSART accepte ainsi que Madame Audrey BULTE qui se propose en tant que suppléante.

Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit précisé, lors de l'envoi de la délibération du Conseil Municipal, qu'il souhaiterait que les convocations aux réunions soient adressées aux deux représentants. Ainsi les délégués pourront s'organiser pour y participer selon leurs disponibilités.

Monsieur le Maire soumet donc au vote du Conseil Municipal l'élection de Monsieur Christophe ANSART, comme Délégué Titulaire et Madame Audrey BULTE, comme Déléguée suppléante afin qu'ils siègent au sein du Syndicat Mixte.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

9 - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal, il souhaite une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes comme édicté dans ses statuts.

Après qu'il est fourni des explications précises et complètes, à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal lui donne son accord.

Monsieur le Maire souhaite avoir l'accord du Conseil Municipal pour la fermeture au public de la Mairie une demi-journée supplémentaire par semaine. En effet, le personnel est de plus en plus contraint par la complexité et la lourdeur des charges administratives : il propose le vendredi après-midi.

A cette occasion, il exprime son mécontentement face à une gestion quotidienne particulièrement prenante de la collectivité, la charge de travail inégalement répartie tant pour certains Elus que certains personnels... s'il le faut, il redeviendra aussi directif.

Il propose pour une meilleure organisation du travail une restructuration totale et spatiale : bureaux et services.

Monsieur Daniel HERLAUD souhaite néanmoins que le bureau dédié aux Adjointes au Maire reste au rez-de-chaussée pour des raisons de proximité tant des services d'accueil que des citoyens

Monsieur le Maire rappelle les prochaines dates des échéances électorales.

3 bureaux de vote seront désormais constitués : chacun doit prendre ses dispositions pour être présents

- Election Présidentielle – 23 avril et 07 mai 2017
- Election Législative – 11 et 18 juin 2017
- Les bureaux de vote :
 - Hôtel de Ville
 - Salle JEAN FERRAT
 - Foyers des Jeunes
- A cet effet, une réunion est prévue afin de définir le détail de cette nouvelle organisation

Monsieur Christophe ANSART :

- Signale le problème suivant : La fête des écoles du Centre est prévue le même jour que le Conseil Municipal du 16 juin. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas été informé de ce fait et qu'officiellement rien n'a été annoncé par le Directeur de l'École du Centre
- Rappelle qu'en outre, le repas organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'École Elementaire du Centre dont il est le Président a lieu le 04 mars 2017 et que très peu de personnes se sont inscrites, à terme ce repas sera peut-être annulé faute de participants.

Monsieur le Maire achève la séance en demandant à tous de bien vouloir diffuser cette information pour une plus grande participation à ce repas.

FIN DE SEANCE : 21H30